

L'ACTION

N°404
Mars 2015

BULLETIN DU SYNDICAT CGT MICHELIN

ON CONTINUE

Légitimement de nombreux salarié(e)s Michelin ont revendiqué ces dernières semaines, des augmentations de salaire, des embauches, le recul de la précarité (intérim-cdd...), de meilleures conditions de travail.

Lorsque l'on constate sur son bulletin de salaire de décembre que la somme imposable est moins élevée que l'année précédente, il y a de quoi être en colère (ceux qui n'ont pas perçu leur participation ou/et intéressement doivent les rajouter).

Cette année 2015 s'annonce du même cru, baisse de la participation et baisse des augmentations de salaires.

C'est vraiment travailler plus pour gagner moins !

La CGT alerte depuis des années sur ce risque. Toutes les sources de rémunération aléatoire nous amènent à une perte de pouvoir d'achat (intéressement-participation-prime de performance-PPC-PPI- part variable...), la liste est longue de ce qui nous est présenté comme un « complément de salaire pour gagner plus et récompenser la performance » etc...

Le constat est là !!

La loi Macron vise encore à donner plus de moyens aux patrons pour continuer dans ce sens-là. Nous ne pouvons compter que sur nous pour améliorer notre quotidien, c'est ce qu'ont bien compris de nombreux collègues sur différents sites.

La CGT est à leurs côtés, pour réclamer avec eux de meilleurs salaires, l'embauche des jeunes qui manque cruellement dans les bureaux et ateliers, de meilleures conditions de travail plus respectueuses de la santé et de la vie familiale. Nous allons continuer :

- ⇒ le 8 mars pour réclamer l'égalité entre hommes et femmes
- ⇒ Le 9 avril dans toutes les entreprises

Michel Chevalier

É
D
I
T
O

Sommaire

- Page 1 — Edito
- Page 2 — Comparaison de salaires 2013/2014
Evolution des dividendes
Journée de la Femme le 8 mars
- Page 3 — Déclaration CGT au CCE le 12 février
- Page 4 — Réunion branche Caoutchouc
Bulletin de syndicalisation

Comparatif des bulletins de salaire de 2013 et de 2014

Agent professionnel Coeff 195

Net imposable 2013 : 22 701, 18 € - Net imposable 2014 : 21 494, 76 €

Agent professionnel Coeff 185

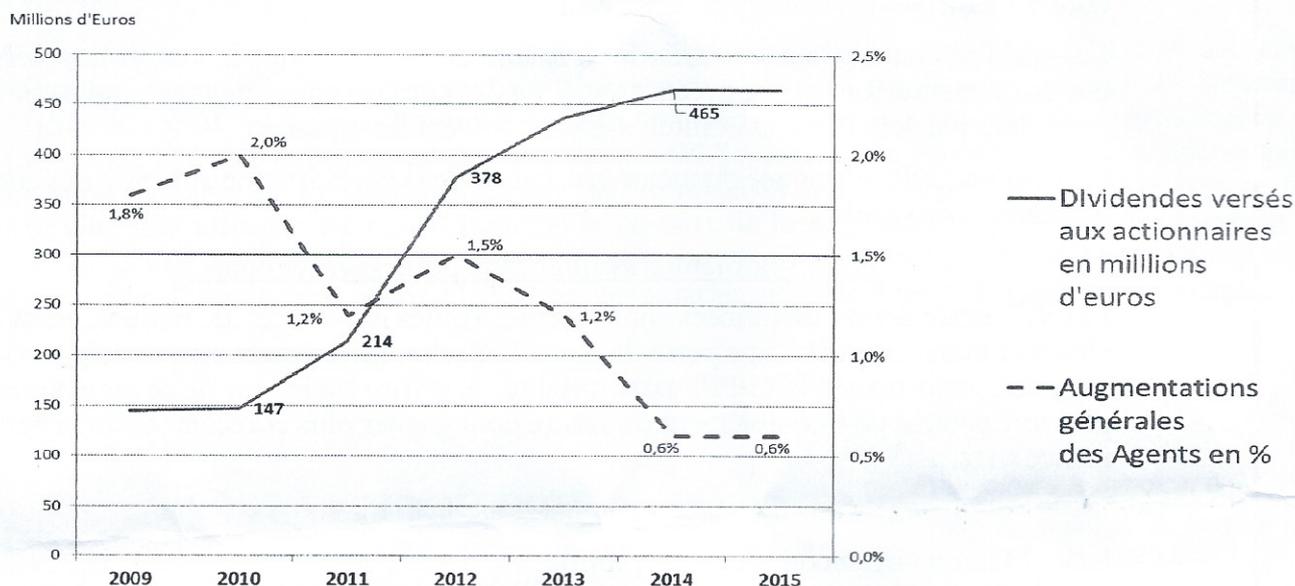
Net imposable 2013 : 26 683, 13 € - Net imposable 2014 : 26 061, 92 €

Agent technique Coeff 230

Net imposable 2013 : 28 534, 12 € - Net imposable 2014 : 28 334, 81 €

2009 - 2015 : COMPARAISON DE L'ÉVOLUTION

DES DIVIDENDES VERSÉS AUX ACTIONNAIRES ET DES AUGMENTATIONS GÉNÉRALES DES AGENTS



Les actionnaires se seront partagés 2,2 milliards d'euros en 6 ans

soit 20 700 € par salarié du Groupe Michelin

JOURNÉE INTERNATIONALE DES DROITS DES FEMMES

Mobilisé-es le 8 mars comme toute l'année pour faire de l'égalité, une réalité !

- ◆ 1944 : droit de vote et d'éligibilité
- ◆ 1946 : arrêt des abattements sur les salaires féminins
- ◆ 1965 : droit des femmes à avoir un emploi sans l'autorisation de leur mari
- ◆ 1975 : droit à l'IVG
- ◆ 1998 : loi instaurant la parité en politique

Les droits dont nous disposons aujourd'hui sont le fruit de la lutte de nos aîné-es. La période actuelle, avec les tentatives de remise en cause du droit à l'avortement ou encore la volonté d'enfermer les femmes comme les hommes dans des stéréotypes et des identités prédéfinies, montre pourtant que ces droits ne sont jamais acquis.

Nous appelons les salarié-es à se mobiliser le 8 mars, journée internationale de lutte pour les droits des femmes, pour démontrer leur vigilance et faire entendre leurs revendications. Au-delà, c'est une mobilisation quotidienne qui est nécessaire pour assurer l'égalité professionnelle, la mixité au travail, et pour lutter contre le sexisme ordinaire.

L'égalité maintenant, c'est possible !

RASSEMBLEMENT À 11H30, PLACE DE JAUDE À CLERMONT-FERRAND.

DECLARATION CGT au CCE du 12 février 2015

Michelin vient une nouvelle fois d'annoncer un bénéfice de plus d'1 milliard d'€, malgré la soi-disant crise. Ce bénéfice énorme qui s'inscrit dans la continuité de ceux enregistrés depuis de nombreuses années atteste de l'excellente santé financière du groupe.

Ce résultat est le fruit du travail des salariés, qui en contrepartie et particulièrement pour la catégorie agents, se voient octroyer 0,6 % d'augmentation générale pour 2015, soit en moyenne 10 € mensuels, une aumône en comparaison du maintien du dividende à 2 € 50 par action.

Pour toutes les catégories c'est une baisse des augmentations de salaires et du pouvoir d'achat.

Michelin vient dans le même temps d'annoncer l'accélération du plan de compétitivité qui s'établira à des gains cumulés de 1 200 millions € sur la période 2012-2016, contre 1 000 millions € précédemment envisagés.

Ce sera donc une fois de plus les salariés qui devront faire plus de sacrifices, pour répondre aux exigences sans fin des principaux actionnaires.

L'augmentation de la flexibilité, l'activité partielle, le travail des jours fériés et des week-ends, l'augmentation de la charge de travail tant individuelle que collective, seraient donc au menu patronal.

Ce cocktail explosif dégradant la santé physique et mentale des salariés (ées) est à l'opposé des revendications de la CGT.

Sur les 20 dernières années, les salariés ont vu leur pouvoir d'achat fondre de 30%, alors que depuis 2010 le montant reversé aux actionnaires a explosé de 315 %.

Paradoxalement, le taux horaire chez Michelin est inférieur à celui de la moyenne de la branche caoutchouc dans laquelle Michelin est le principal employeur, démontrant de fait des salaires très bas : CONTINENTAL : confectionneur, COEFFICIENT 170 : 13,05 € de TH hors prime d'ancienneté.

Chez le N° 1 mondial, BRIDGESTONE : cariste avec 15 ans d'ancienneté : 12,27 € de TH.

Et y compris dans des PME du caoutchouc les taux horaires sont encore supérieurs à ceux de chez Michelin : APTAR STELMI : opérateur fabrication avec 4 ans d'ancienneté : 12,68 de TH

Depuis plusieurs jours des actions sont menées sur de nombreux sites, et dans bien des cas à l'initiative d'intersyndicales comme à Troyes, Cholet, Le Puy et Bourges dont la lutte entre dans sa 3^{ème} semaine.

Des actions se sont déroulées à Clermont-Ferrand dans certains secteurs.

Nous demandons à la direction de prendre en compte l'expression du mécontentement en ouvrant immédiatement au niveau manufacture des négociations sur ces questions liées aux salaires, emplois et conditions de travail.

RÉUNION DE LA BRANCHE CAOUTCHOUC

Le 11 février 2015, les organisations syndicales étaient pour la première réunion paritaire sur les salaires 2015.

Dès le début de la réunion, la direction du SNCP (syndicat national du caoutchouc et polymère) présente la même proposition que l'an dernier qui a été rejetée par l'ensemble des OS l'année dernière.

Comment peut-on, à ce point, provoquer les travailleurs du caoutchouc sans proposer une réelle revalorisation des salaires dans la branche ? Nous ne demandons pas l'aumône ! Comme les 0.2 % proposés au coefficient 130. La CGT a, de suite, donné son point de vue sur cette mascarade de négociation qui se terminera une nouvelle fois par une position dictatorial du SNCP et, comme négociation, voit la mise en place de son accord, un point c'est tout ! Dans cet accord, la Chambre patronale s'octroie le droit de définir un pourcentage différent à chaque coefficient, sans aucune règle mathématique bien définie alors que la CCNC, dans son article 15 des clauses communes, définit parfaitement le calcul des minima garantis. C'est ce que l'on appelle les Taux Effectifs Garantis (TEG) et les Salaires Minimum Hiérarchiques (SMH).

Ce calcul était fait et garanti avec un point mensuel, revalorisé chaque année. Ce point mensuel servait aussi au calcul de prime d'ancienneté. La chambre patronale veut par sa proposition faire disparaître ces règles de calcul des minima garantis. De plus la chambre patronale pourrait à son bon vouloir, favoriser davantage un coefficient qu'un autre, pour la CGT, nous avons encore une fois, la preuve que la négociation de salon ne fonctionnera jamais car, si aujourd'hui cette chambre patronale peut se permettre une telle attitude, c'est qu'il manque le rapport de force. Pour la CGT, il faut construire un grand rapport de force pour faire comprendre au syndicat des patrons que les salariés n'accepteront plus ce mépris. Il faut exiger notre dû ! Ce sont les salariés qui créent les richesses et non le capital !

LA CGT A VOTRE ECOUTE

Les élus CGT des différents sites tiendront des permanences tous les 2^{ème} mardis de chaque mois de 12h00 à 14h00 dans les locaux ci-dessous :

Brézet : local CHS-CT: les élus CGT au CHS-CT

Combaude : local syndical Bat Z24

Cataroux : local syndical bâtiment B62

Carnes : locaux syndicaux bâtiment B7 1^{er} étage.

GRV : 2^{ème} mardi de chaque mois de 12 h 00 à 14 h 15 au local syndical

Tous les 2^{ème} vendredis du mois de 9 h 00 à 12 h 00 :

Ladoux : locaux syndicaux bâtiment S63

Pour joindre le syndicat CGT Michelin :

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 au
04.73.36.07.71

et par mail : cgt.michelin@wanadoo.fr

Contacts délégués syndicaux :

Jean Michel Gilles : 06.88.43.92.11

François Roca : 06.75.10.34.00

Michel Chevalier : 06.88.47.25.00

Jean Paul Cognet : 06.80.44.60.22

Bulletin d'Adhésion

Nom - Prénom

Adresse

Code Postal - Ville

Atelier - Usine

@: ☎ :

Bulletin à remettre à un militant CGT de votre connaissance ou à retourner à l'adresse indiquée :

Syndicat Michelin, Place de la Liberté, Maison du Peuple, 63000 Clermont-Ferrand.